

Communiqué

Le 25 Mars 2024,

L'ADIL 60, Agence départementale d'information sur le logement de l'Oise et la Fédération Française du Bâtiment de l'Oise tiennent à dénoncer certaines pratiques frauduleuses qui sont en train de s'instaurer sur notre département.

En effet, depuis quelques jours, des personnes se présentant comme des représentants de France Rénov, arpentent notre territoire afin de proposer des travaux, notamment d'installation de pompe à chaleur, en indiquant que l'organisme France Rénov travaille avec ces propres entreprises.

Il s'agit d'une démarche mensongère et frauduleuse pour appâter le client.

En effet, aucun conseiller France Rénov ne réalise de démarchage de la sorte.

Toute personne est libre et indépendante pour choisir l'entreprise qu'elle souhaite faire intervenir chez soi.

En matière de rénovation énergétique, il est important de privilégier les entreprises locales.

Des précautions d'usage sont à appliquer :

- Choisir des entreprises locales,
- Demander plusieurs devis ainsi que les attestations d'assurances des entreprises,
- Vérifier que l'entreprise choisie dispose du label RGE – Reconnu Garant de l'Environnement

L'installation d'un dispositif de chauffage ne se limite pas à son coût, il induit de multiples questions techniques telles que le dimensionnement de l'appareil, les réglages, la garantie, le SAV mais également l'entretien de ce dernier.

La faiblesse d'un prix de départ n'est absolument gage de qualité.



En cas de doute ou d'interrogation sur vos futurs travaux, n'hésitez pas à prendre contact auprès des organismes spécialisés :

- ADIL Oise - 17, Rue Jean RACINE à Beauvais (60000) – 03.44.48.61.30
- France Rénov – www.france-renov.gouv.fr
- Fédération Française du Bâtiment de l'Oise – [Annuaire des entreprises](#)

Charles LOCQUET
Président de l'ADIL 60



Loïc LELU
Président de la FFB Oise

